

ACRE - Aide à la création ou à la reprise d'entreprise

L'ACRE consiste en une exonération partielle de début d'activité, et un accompagnement pendant les premières années d'activité.

Elle permet aussi à certains bénéficiaires de prétendre à d'autres dispositifs.

→ **L'Acree : l'aide pour les créateurs et repreneurs - Urssaf.fr**

FRANCE ACTIVE SEINE-ET-MARNE ESSONNE (création/reprise)

Réseau de financement et d'accompagnement de l'Economie Sociale et Solidaire pour :

- financer des créateurs et repreneurs d'entreprises,
- accompagner au montage financier du projet et appuyer à la recherche de financements complémentaires,
- faciliter la mise en relation et la négociation avec les banques.

France Active propose différents outils (Garantie Emploi, Garantie Impact, Garantie Égalité) qui garantissent entre 50% et 80% du prêt bancaire.

→ <https://franceactive-seineetmarneessonne.org/>

ADIE - Association pour le droit à l'initiative économique

Financer et accompagner les entrepreneurs exclus de prêt bancaire (au démarrage ou durant les 5 premières années de démarrage) ayant un plan de financement n'excédant pas 20K€.

→ **Association micro crédit pour créer son entreprise - Adie**

BGE PARIS ILE-DE-FRANCE (création/reprise)

Démocratiser l'acte d'entreprendre. Sécuriser les parcours. Développer de l'activité. Trois engagements que BGE porte quotidiennement auprès des entrepreneurs par un accompagnement personnalisé.

→ **BGE PaRIF**

Les dispositifs de financements et d'accompagnement aux entreprises



- Création / Reprise -

INITIATIVE ESSONNE - Financer sa trésorerie de départ ou renforcer son apport personnel (création/reprise)

Leur mission est d'aider les entrepreneurs à se lancer dans les meilleures conditions et les accompagner vers la réussite de leur entreprise grâce au prêt d'honneur à taux 0 (jusqu'à 75 000€ en complément d'un prêt bancaire) et un accompagnement personnalisé !

→ **Initiative Essonne - Financement à taux 0 & Accompagnement !**

RÉSEAU ENTREPRENDRE ESSONNE (création/reprise)

Accompagne et finance la création et la reprise d'entreprise ayant un potentiel de création d'emploi (minimum 5 à 10 emplois à 3 ans). Le réseau propose des prêts d'honneur de 15K€ à 60K€ pour les créations d'entreprises à potentiel et jusqu'à 90K€ pour les reprises d'entreprise.

→ **Réseau Entreprendre Essonne**



Découvrez d'autres dispositifs sur les sites suivants :

→ **Aides publiques pour les entreprises | les-aides.fr**

→ **Créer une entreprise | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**

TP'UP (Région Ile-de-France)

Subvention (55 K€ maxi) pour la croissance et la création d'emplois.

Pour les TPE d'IDF de 1 à 9 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2M€ et immatriculées depuis plus d'1 an.

Secteurs d'activité éligibles : Industrie et Manufacture, Artisanat d'art, Economie Sociale et Solidaire.

Dépenses éligibles : Investissements matériels /immatériels - Prestations de conseil - Développement international - 1 recrutement sur une fonction « Transition écologique et énergétique »

→ TP'up | Région Île-de-France

BPI FRANCE

Banque publique d'investissement française, ayant pour mission le financement et le développement des entreprises.

Elle accompagne et finance les projets de création, d'innovation, d'investissement, de développement à l'international.

→ Bpifrance - Servir l'Avenir

FILIÈRES ET DOMAINES D'INTERVENTION STRATÉGIQUES POUR LA RÉGION ILE-DE-FRANCE - IMPACT 2028

Filières : Numérique, industrie de la donnée et industries créatives. Ecoconstruction, ville durable et intelligente. Energies vertes et décarbonées. Aéronautique-spatial-défense. Mobilité durable et intelligente. Santé et soins. Luxe et cosmétique. Agriculture, agroalimentaire et nutrition.

Technologies stratégiques :

IA et calcul à haute performance. Quantique. Matériaux et cleantechs. Hydrogène. Bioproduction, biotechnologies. Technologies pour la santé. Innovation sociale.

PM'UP (Région Ile-de-France)

Subvention (250K€ maxi) pour la transformation écologique (décarbonation, circularité des moyens de production), la production sur le territoire régional de produits et/ou services stratégiques, la sauvegarde d'activités et de savoir-faire menacés, la défense de la souveraineté du territoire, une croissance à fort potentiel de création d'emplois directs et indirects.

Pour les PME d'IDF de 5 à 250 salariés dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50M€ non affiliées à un groupe de dimension supérieure.

Dépenses éligibles : Investissements matériels/immatériels - Prestations de conseil - Dépôt et extension de brevet - Recrutements structurants - Développement international.

→ PM'up | Région Île-de-France

INNOV'UP (Région Ile-de-France)

L'aide peut prendre la forme d'une subvention couplée à un Prêt à l'Innovation R&D (PI R&D) ou une avance récupérable (AR), dans la limite de 500 K€ de subvention et 3 M€ en PI R&D ou AR.

Projets de recherche, développement et innovation (RDI), relatifs à des produits, services, procédés, organisations et à l'innovation sociale, et répondant aux priorités régionales.

Pour les TPE/PME et ETI d'IDF.

Dépenses éligibles : Frais de personnel - prestations externes - Amortissement du matériel des investissements engagés sur la durée du programme - Dépenses de propriété industrielle, d'homologation, de design, d'étude de marché, d'acquisition de technologie.

→ Innov'up | Région Île-de-France

Les dispositifs de financements et d'accompagnement aux entreprises



- Développement -



Découvrez d'autres dispositifs sur les sites suivants :

→ Aides publiques pour les entreprises | les-aides.fr

→ Les aides et financements pour développer son entreprise | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

FONDS ILE-DE-FRANCE DÉCARBONATION

Le fonds investira, en fonds propres ou quasi-fonds propres, des tickets compris entre 3 et 10 M€.

Il interviendra, principalement, par des prises de participation minoritaires au capital de l'entreprise. Il s'adresse aux entreprises ayant besoin de capitaux afin de se transformer et d'effectuer un pivot vers ces secteurs de la transition écologique et de la décarbonation.

Pour les PME d'IDF offrant ou mettant en œuvre des solutions innovantes (industrie, services, logiciels...) pour la transition énergétique, la décarbonation et la préservation de l'environnement. Dont le chiffre d'affaires est compris entre 2 et 10 M€.

→ Fonds Île-de-France Décarbonation | Région Île-de-France

ACCELERATEUR ESS - Dispositif d'accompagnement

Soutenir les équipes dirigeantes dans leurs ambitions de développement et la démultiplication de leur impact, en leur offrant un suivi sur-mesure d'excellence ainsi qu'un accès privilégié aux ressources académiques et aux réseaux de HEC PARIS.

Candidature jusqu'au 26 septembre 2025

→ Accélérateur ESS | Région Île-de-France



→ Besoin de plus de renseignements ? Prenez rendez-vous avec l'équipe du Développement Économique de la CAESE : deveco@caese.fr

Les informations sont données à titre informatif et n'ont pas caractère à être exhaustives. Mis à jour 09/2025

CHÈQUE PRÉVENTION (Région ile-de-France)

Subvention de 10 K€, le Chèque prévention est destiné aux TPE et PME franciliennes qui ont ouvert une procédure de prévention (mandat ad hoc ou conciliation) à compter du 1^{er} janvier 2023 ou qui ont abouti à un accord (avec les créanciers et/ou partenaires).

Pour les artisans, commerçants, sociétés commerciales d'IDF étant immatriculés depuis plus de 2 ans, employant de 1 à 250 salariés, avec un chiffre d'affaires n'excédant pas 50M€.

Dépenses éligibles : Frais de greffe - Honoraires de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes - Honoraires du mandataire ad hoc ou du conciliateur - Frais d'Independent Business Review (IBR).

→ Chèque prévention | Région Île-de-France

PRÊT ILE-DE-FRANCE PREVENTION (Région ile-de-France)

Prêt d'un montant pouvant aller jusqu'à 300 K€.

Pour les PME d'IDF rencontrant des difficultés de trésorerie et ayant engagé une procédure de prévention ou souhaitant le faire, de plus de 20 salariés et dont le secteur d'activité est industriel et/ou stratégique au sens du Schéma régional IMPACT 2028.

→ Prêt Île-de-France Prévention | Région Île-de-France

Les dispositifs de financements et d'accompagnement



aux entreprises
- En difficulté -

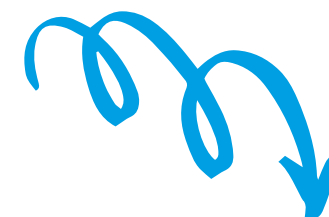
FILIÈRES ET DOMAINES D'INTERVENTION STRATÉGIQUES POUR LA RÉGION ILE-DE-FRANCE - IMPACT 2028

Filières :

Numérique, industrie de la donnée et industries créatives.
Ecoconstruction, ville durable et intelligente. Energies vertes et décarbonées. Aéronautique-spatial-défense. Mobilité durable et intelligente. Santé et soins. Luxe et cosmétique. Agriculture, agroalimentaire et nutrition.

Technologies stratégiques :

IA et calcul à haute performance. Quantique. Matériaux et cleantechs. Hydrogène. Bioproduction, biotechnologies.
Technologies pour la santé. Innovation sociale.



Découvrez d'autres dispositifs sur les sites suivants :

- Aides publiques pour les entreprises | les-aides.fr
- Trouver des solutions pour son entreprise en difficulté | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET DE CODEVELOPPEMENT DÉDIÉ À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - 7 jours

Pour les PME franciliennes.

Objectifs : Engager davantage la transition écologique de l'entreprise - Cerner les enjeux de transition écologique prioritaires pour son entreprise, Commencer à bâtir sa feuille de route de transition, Cerner les leviers d'actions concrets pour lever les freins à la transition écologique de son entreprise. Prise en charge 100% par la région.

CANDIDATURE JUSQU'AU 21 SEPTEMBRE 2025

→ Programme de sensibilisation et codéveloppement dédié à la transition écologique des entreprises | Région Île-de-France

PRÊT TRANSITION ÉCOLOGIQUE IDF (RÉGION ILE-DE-FRANCE)

Prêt de 10 à 500K€ – taux préférentiel sans garantie personnelle pour financer les investissements de transition répondants à l'un des objectifs suivants :

- Optimiser les procédés ou améliorer la performance pour diminuer les impacts sur l'environnement,
- Favoriser la mobilité « zéro carbone »,
- Innover pour mettre des produits ou services sur le marché,
- Favoriser un mix énergétique plus vertueux par l'intégration d'énergies renouvelables.

Pour les TPE et PME de plus de 3 ans, éligibles à la garantie Bpifrance.

→ Prêt Transition écologique Île-de-France | Région Île-de-France

Les dispositifs de financements et d'accompagnement aux entreprises - ciblés Transition Écologique -



Découvrez d'autres dispositifs sur les sites suivants :

- Entreprises - L'ADEME à vos côtés pour financer vos projets | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME
- Aides et financements personnalisés - Transition écologique des TPE & PME
- Aides aux entreprises pour favoriser leur transition écologique | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

ACCOMPAGNEMENT RSE ET INCLUSION - 7 jours

Pour les PME franciliennes.

L'accompagnement RSE & Inclusion s'adresse aux dirigeants et dirigeantes de TPE (à partir de 5 salariés) et PME d'IDF qui souhaitent consolider, structurer, ou enrichir leur démarche RSE et inclusion.

Cet accompagnement leur permettra de :

Rencontrer les acteurs de la RSE et de l'inclusion sur leur territoire - S'inspirer par l'exemple et passer à l'action - Échanger entre pairs - S'approprier les outils et leviers pour intégrer l'inclusion dans leur démarche RSE : achats inclusifs, recrutement inclusif, pratiques solidaires, innovation sociale - Bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour structurer leur plan d'action.

CANDIDATURE JUSQU'AU 16 OCTOBRE 2025

→ Accompagnement RSE & inclusion | Région Île-de-France

PROGRAMME COMPÉTITIVITÉ ET DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

Pour les TPE à partir de 5 salariés, PME et ETI industrielles ayant au moins 1 site de production en IDF

Accompagnement sur mesure pour aider les entreprises industrielles à engager une réflexion sur les impacts des transitions numérique, énergétique et environnementale sur la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise ou pour apporter une réponse opérationnelle à un besoin court terme.

2 étapes : - réalisation d'un état des lieux et établissement d'une feuille de route (5 jours)

Mise en œuvre de la feuille de route (5 à 15 jours).

Prise en charge par la région entre 30 et 100% en fonction de la taille de l'entreprise

Accompagnement Compétitivité et Décarbonation de l'industrie | Région Île-de-France

→ Accompagnement RSE & inclusion | Région Île-de-France